

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2736

10 novembre 2011

### SOMMAIRE

Airdix S.A. ....	131324	Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131295
Airdix S.A. ....	131325	Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131295
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	131325	Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131295
Alicante Participation S.A. ....	131325	Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131296
Alpinvest S.A. ....	131326	Newcontainer No.49 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131317
Altradius S.A. ....	131327	Nord-Cars S.A. ....	131317
Am Stadtpark GP Sàrl ....	131328	Nouvelle All-Décor S.à r.l. ....	131318
Arthus Gestion S.à r.l. ....	131327	Novator Biogas Sweden S.à r.l. ....	131318
Astonia S.A. ....	131327	Ofan Spf S.A. ....	131319
Athos S.A. ....	131327	Ofan Spf S.A. ....	131319
Biofuel Investments S.A. ....	131327	Ofan Spf S.A. ....	131319
Boden S.à r.l. ....	131328	Olympus s. à r.l. ....	131319
Bragelone S.A. ....	131323	Porta Volta Developments S.C.A. ....	131320
Crystal Venture Capital S.à r.l. ....	131282	ProLogis Belgium III S.à r.l. ....	131323
East Western S.A. ....	131323	ProLogis Belgium XIII S.à r.l. ....	131324
Edipresse International Sàrl ....	131323	ProLogis Czech Republic III S.à r.l. ....	131324
Elinvest S.A. ....	131293	ProLogis Czech Republic II S.à r.l. ....	131324
Ellig Capital S.A. ....	131293	Quellhorst Minderhout S.A. ....	131320
Europe Capital Partners V S.A. ....	131292	REDCOR Reasegueros S.A. ....	131320
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l. ....	131292	REGLER Luxembourg S.A. ....	131321
Global Capital S.à r.l. ....	131292	Solar Focus Luxembourg S.à r.l. ....	131283
Golding Mezzanine SICAV-FIS V ....	131282	Solvay Luxembourg S.à r.l. ....	131321
Haget S.à r.l. ....	131328	Squirton S.A. ....	131321
Handlowy Investments II ....	131290	TecXellence Fund SICAV - SIF ....	131296
Health Management S.A. ....	131291	TLV ....	131322
Hereford Funds ....	131291	Urania Invest S.A. ....	131282
Horizon Participations S.A. ....	131291	Urban Holding S.A. ....	131325
Luimex S.à r.l. ....	131289	Val Participations S.A. ....	131322
Luxembourg Holding S.A. ....	131289	Yratien S.A. ....	131322
Mountain Fund SICAV-SIF ....	131296	Zardonn S.à r.l. ....	131322
Multidata S.à r.l. ....	131293		
Network Services Luxembourg ....	131294		
Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l. ....	131294		
Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	131294		

**Crystal Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.812.

Suite aux résolutions prises en date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011129810/17.

(110149718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Urania Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.755.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 mars 2011.*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- de renouveler anticipativement les mandats des administrateurs en place, à savoir:

\* Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant au 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

\* Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange (France) demeurant au 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

\* Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France) et demeurant au 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011130563/28.

(110150556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Golding Mezzanine SICAV-FIS V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.521.

*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung vom 13. April 2011*

Aus dem Beschluss der Generalversammlung geht hervor, dass Franz-Josef Glauben, Geschäftsleiter der HSH Nordbank Securities S.A. mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, 2180-Luxembourg mit Wirkung zum 13. April 2011 zu einem Mitglied des Verwaltungsrates der Golding Mezzanine SICAV-FIS V bestellt wurde.

Die CSSF hat der Ernennung bereits mit Schreiben vom 05. November 2010 zugestimmt.

Gleichzeitig bestätigt die Generalversammlung die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

- Jan-Hendrik Bornemann, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Francois Georges, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Franz-Josef Glaben, Mitglied des Verwaltungsrates; und
- Silvan Trachsler, Mitglied des Verwaltungsrates.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15. April 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

Référence de publication: 2011130626/23.

(110150073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Solar Focus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 163.577.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven,

On the nineteenth of September,

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary public, residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. Mr René Corneille STOLTZ, general manager, born in Luxembourg (L), on 2<sup>nd</sup> March 1955, residing in L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck,

2. ATOMTECH ENERGY AND INDUSTRIALS COMPANY LTD, company of Taiwanese law, established and having its registered office in BLDG, C, 20F, NO. 90, SEC. 1, Hsin-Tai 5th RD. Hsichih, Taipei County, Taiwan, Republic of China, duly represented by Mr René STOLTZ, aforementioned,

by virtue of a proxy given in New Taipei City on 26<sup>th</sup> August 2011.

The above proxy, being signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, requested the undersigned notary to record as follows the articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) they create hereby:

**Art. 1. Form.** Between the actual owners and all those that might become owners of the shares created hereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed that will be governed by the relevant laws, as well as by these articles.

The company includes initially several associates; it may become a single-member company any time by the reunion of all company shares in one hand, and then become again a company of several associates by a transfer or a total or partial transmission of the shares or by the creation of new shares.

**Art. 2. Object.** The company's purposes are to purchase and sell, the trade, the marketing, the design and the management of products and related services in the field of electronics, lighting, green energy and engineering. This is not an exhaustive but an illustrative list.

Furthermore, the company may carry out any commercial, financial, industrial, personal or real estate transactions which are directly or indirectly connected with its purposes or which are likely to facilitate their execution or development.

It may take an interest through initial capital, merger, subscription, participation or in any other way in all companies or firms, existing or to be incorporated, in Luxembourg or abroad, whose purposes are similar or closely related.

**Art. 3. Name.** The name of the company is "SOLAR FOCUS LUXEMBOURG S.à r.l."

**Art. 4. Period.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is in Grevenmacher.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a simple decision of the associate or associates, depending on the case.

Branches or agencies may be established anywhere in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad where the managers will deem it useful.

**Art. 6. Capital.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12.500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (€ 125.) each. Each share represents one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.

These shares have been subscribed as follows:

1) Mr René STOLTZ, aforementioned ten shares . . . . .	10
2) ATOMTECH ENERGY AND INDUSTRIALS COMPANY LTD, aforementioned ninety shares . . . . .	90
Total: one hundred shares . . . . .	100

All of these shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free disposal the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12.500.-), as was certified to the undersigned notary the proof has been given to the undersigned notary, who states it expressly.

**Art. 7. Modification of the capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole associate or by unanimous consent of the associates, depending on the case.

**Art. 8. Rights and Obligations attached to the company shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the company.

The sole associate exercises the powers granted by the law and the present articles to the collective of associates; in case of several associates each share entitles to the casting of one vote in all deliberations.

The ownership of a share implies ipso facto acceptance of these articles and of the decisions of the sole associate or the collective of associates.

For no reason and in no case, the creditors, rightful claimants or heirs of the sole associate or of one of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company or to pursue any judicial inventory of the company's assets; they must, for the exercise of their rights, refer to the company's inventories and the resolutions of the sole associate or the collective of associates, as the case may be.

**Art. 9. Indivision of the company shares.** Each share is indivisible as far as the company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the company by a common representative, whether appointed amongst them or not. In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

**Art. 10. Transfer and Transmission of the shares.**

1. Transfers and transmissions in case of a sole associate Transfers and transmissions, in any form whatsoever, of shares owned by the sole associate are free.

2. Transfers and transmissions in case of several associates Shares are freely transferable amongst associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the unanimous approval of all the associates. In case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the same unanimous approval.

In the latter case, however, the approval is not required when the shares are transmitted either to descendants or to the surviving spouse.

If the transfer or transmission of the shares is subject to the approval of the remaining associates, these have a pre-emption right to the shares which are to be transferred, in proportion of the number of shares they own at the moment of the transfer. In case the remaining associates exercise their preemption right and in the event of disagreement on the repurchase price, it shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

**Art. 11. Death, Incapacity, Bankruptcy or insolvency of the associate or of one of the associates.** The company will not be dissolved by death, incapacity, guardianship, bankruptcy, insolvency of the sole associate or of one of the associates.

**Art. 12. Management.** The company is managed and administered by one or several managers, associates or non-associates.

The manager or the managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management or disposal concerning the company, whatever the nature or size of the operations, provided that they fall within the object of the company.

Likewise, the manager or the managers represent the company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The manager or the managers are appointed for a limited or unlimited duration either by these articles or by the sole associate or by the general meeting of associates.

In the latter case, the sole associate or the general meeting, while appointing the manager or the managers, sets their number, the duration of their mandate and, in case of several managers, the powers and competences of the managers.

The sole associate or, in case of several associates, the general meeting may decide to revoke the manager without a judicial decision being required. The revocation may be decided not only for legitimate reasons, but for any reasons, left to the sovereign appraisal of the sole associate or the associates. The manager may also resign from his position. The sole associate or the associates shall decide on the remuneration of the manager.

**Art. 13.** The company will not be dissolved by death, resignation or revocation of the manager, for any reason whatsoever, may he be associate or not.

For no reason and in no case, the creditors, heirs or other rightful claimants of the manager are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 14.** The manager may not be, by reason of his mandate, held personally liable for any commitments validly made by him in the name of the company. As a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 15. Decisions of the associate or the associates.**

1. If there is only one associate, the sole associate exercises the powers conferred by the law to the collective of associates. The decisions of the sole associate are recorded in minutes or drawn up in writing.

2. If there are several associates, collective decisions are only valid if they are adopted by associates representing more than the half of the capital, unless otherwise provided for by the law or the present articles.

Each associate has a number of votes equal to the number of shares he owns.

**Art. 16. Business year.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17. Inventory - Balance sheet.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the accounts are closed and the management draws up an inventory and the annual accounts according to the law. Each associate may inspect the inventory and the annual accounts at the registered office.

**Art. 18. Distribution of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and provisions, as stated in the annual accounts, represents the annual net profit.

Out of the net profit at least five percent shall be placed into a reserve account; this deduction will cease to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent of the company's capital, but shall be resumed if this one-tenth threshold is no longer met.

The sole associate or the general meeting of the associates will decide on the allocation of the surplus.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** In case of the dissolution of the company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who will not need to be associates and who will be designated, as the case may be, by the sole associate or by the general meeting of the associates who will specify their powers and their remunerations.

**Art. 20. General provision.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the sole associate or the associates refer to the relevant legislation in force.

*Transitory disposition*

The first business year begins today and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, have been fulfilled.

*Costs*

The amount of the costs, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its formation is estimated approximately at one thousand six hundred euro (€ 1.600.-).

*Extraordinary general meeting*

The persons appearing, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves as duly convened, then proceeded to an extraordinary general meeting and adopted unanimously the following resolutions:

1) The registered office of the company is established in L6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.

2) The management of the company is determined by the following:

- Marianne GELHAUSEN, company administrator, born in Grevenmacher, on 26<sup>th</sup> June 1969, residing in L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgsaessel, is appointed as sole manager of the «SOLAR FOCUS LUXEMBOURG S.à r.l.» company for an indefinite period.

- The sole manager may bind the company by his sole signature under all circumstances and for all operations.

Before signing the present deed the undersigned notary has drawn the attention of the incorporating parties to the necessity of obtaining an administrative permission in order to undertake the activities described under the company's object.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.  
This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

**Follows the French Translation:**

L'an deux mille onze,  
Le dix-neuf septembre,  
Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1. Monsieur René Corneille STOLTZ, directeur général, né à Luxembourg le 2 mars 1955, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck,

2. ATOMTECH ENERGY AND INDUSTRIALS COMPANY LTD, société de droit taïwanais, établie et ayant son siège social à BLDG, C, 20F, NO. 90, SEC. 1, Hsin-Tai 5th RD. Hsichih, Taipei County, Taïwan, Republic of China,

représentée par Monsieur René STOLTZ, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à New Taipei City le 26 août 2011.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'achat et la vente, le commerce, le marketing, la conception et la gestion de produits et de services liés à l'électronique, l'éclairage, l'énergie verte et l'ingénierie. Cette énumération est exemplative et non limitative.

La société pourra encore faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "SOLAR FOCUS LUXEMBOURG S.à r.l."

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Grevenmacher. Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur René STOLTZ, préqualifié dix parts sociales . . . . .	10
2) ATOMTECH ENERGY AND INDUSTRIALS COMPANY LTD, préqualifiée quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales: . . . . .	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et Transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2011.

*Constataion.*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

*Frais.*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (€ 1.600.-).

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.
- 2) La gérance de la société est définie comme suit:

- Madame Marianne GELHAUSEN, administratrice de société, née à Grevenmacher, le 26 juin 1969, demeurant à L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgsaessel, est nommée gérante unique pour une durée indéterminée de la société «SOLAR FOCUS LUXEMBOURG S.à r.l.».

- La gérante unique engagera la société par sa seule signature en toutes circonstances et pour toutes opérations.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus par le notaire de leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. STOLTZ, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2011. Relation: GRE/2011/3297. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): R. PETER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 septembre 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2011132927/303.

(110153395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.



**Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 162.995.

—  
*Dépôt rectificatif L110136622 du 22.08.2011*

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU**

Monsieur Nicholas James Martin, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernsey (Grande-Bretagne), domicilié à F-54730 Gorcy (France), 1, rue Neuf Ville (ci-après le «Comparant» ou l'«Actionnaire unique»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique actionnaire de la société anonyme de droit luxembourgeois «Luxembourg Holding S.A.», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (ci-après la «Société»);
- Qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, de sorte que ce paragraphe doit être rectifié;
- Qu'en sa qualité d'Actionnaire unique de la Société, il a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit être lu de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENTS (300) actions sans valeur nominale, divisés en:

1. TRENTE (30) actions de Classe A;
2. TRENTE (30) actions de Classe B;
3. TRENTE (30) actions de Classe C;
4. TRENTE (30) actions de Classe D;
5. TRENTE (30) actions de Classe E;
6. TRENTE (30) actions de Classe F;
7. TRENTE (30) actions de Classe G;
8. TRENTE (30) actions de Classe H;
9. TRENTE (30) actions de Classe I;
10. TRENTE (30) actions de Classe J;».

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. MARTIN, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 2011. Relation: MER/2011/1807. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134466/44.

(110155216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Luimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 25, route de Kayl.  
R.C.S. Luxembourg B 145.759.

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Roman ROTA, gérant de société, demeurant à L-3514 Dudelange, 25, route de Kayl.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Jean-Luc VARANNE, employé privé, demeurant à L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 septembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LUIMEX S.à r.l., avec siège social à L-5755 Frisange, 27, Am Schumansbongert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.759 (NIN 2009 2409 474).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 925 du 4 mai 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Roman ROTA.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Frisange à Dudelange et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à Dudelange.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L3514 Dudelange, 25, route de Kayl.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Roman ROTA, gérant de société, demeurant à L3514 Dudelange, 25, route de Kayl.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. VARANNE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1579. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134486/43.

(110155400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Handlowy Investments II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.027.145,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.343.

Le siège social de l'associé HANDLOWY INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 57 746, détenteurs de 100.000 parts sociales, est dorénavant établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134416/12.

(110155450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Health Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2011, que:

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume Le Boar comme Administrateur de la Société, en date du 11 mai 2011, en remplacement de Monsieur Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

HEALTH MANAGEMENT S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011134421/17.

(110155268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

*Extract of the circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated 27 September 2011:*

2. IT IS ALSO NOTED that Mr Benoni Dufour resigned as a director of the Company with effect from 31 August 2011.

3. IT IS RESOLVED to co-opt Mr Jérôme Wigny, residing 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg as director of the Company in replacement of Mr Benoni Dufour, with immediate effect and until the next general meeting of the shareholders of the Company.

**French translation - Traduction en français**

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 27 septembre 2011:*

2. IL EST EGALEMENT NOTE que M. Benoni Dufour a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2011.

3. IL EST DÉCIDÉ de coopter M. Jérôme Wigny, domicilié à 2, Place Winston Churchill, L -1340 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de M. Benoni Dufour avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Anthony Galliers-Pratt

Chairman of the Board of Directors / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011134424/23.

(110155264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Horizon Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2011, que:

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume Le Boar comme Administrateur de la Société, en date du 11 mai 2011, en remplacement de Monsieur Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.  
HORIZON PARTICIPATIONS S.A.  
François Georges  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011134431/17.

(110155278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 158.399.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'associée unique en date du 22 septembre 2011*

1. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29.9.2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Global Capital S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011134400/17.

(110155308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.283,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.688.

Conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 7 septembre 2011, les gérants ont décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- de mettre à jour les informations détenues par le registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg comme suit:

\* L'adresse de l'associé, Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., société à responsabilité limitée inscrite auprès du registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154708, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

\* L'adresse de l'associé, GP Leasing S.à r.l., société à responsabilité limitée inscrite auprès du registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118041, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134398/22.

(110155191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134365/10.

(110155448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Elinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.387.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 21 septembre 2011 que:

L'assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Philippe RICHARD, à dater du 22 août 2011.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la nomination avec effet le 22 août 2011 de Monsieur Philippe MUSIALEK, né à Lens le 1<sup>er</sup> septembre 1958, avec comme adresse professionnelle 8 rue Heyrault à 92100 Boulogne Billancourt (France), en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2011134369/17.

(110155286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Ellig Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 140.613.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration en date du 3 juin 2011*

Démission de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration

- Monsieur Jean-Paul CHERRIER

Nomination du nouvel administrateur-délégué et du nouveau président du conseil d'administration

- Monsieur Bernard GILLE

Né le 12 mai 1949 à Paris XVIIIème (F)

Demeurant 67, Boulevard de Courcelles F-75008 PARIS

Le mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Prolongation des mandats des administrateurs.

- Monsieur Jean-Paul CHERRIER

- CA Consulting International Sa

- Monsieur Bernard GILLE

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

Prolongation du mandat du commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg numéro B 51.203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat du commissaire ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134371/29.

(110155254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Multidata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 96.107.

—  
*Extrait de cession de parts*

La société B & C CONSULTING & PARTNERS S.à.r.l., avec siège à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.529, représentée par Monsieur Ralf URFELS, gérant, déclare céder 500 parts sociales de la société MULTIDATA S.A.R.L. à

La société NSI IT SOFTWARE & SERVICES S.A., avec siège à B-4340 Awans, Chaussée de Bruxelles, 174A et inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0450.905.686, représentée par Jean-Louis RAMPEN et Stephan DAEMS

La répartition des parts sociales se présente dorénavant comme suit:

NSI IT SOFTWARE & SERVICES S.A. ....	500 parts
Total .....	500 parts

Weiswampach, le 15 juillet 2011.

B & C CONSULTING & PARTNERS S.à r.l. / NSI IT SOFTWARE & SERVICES S.A.  
Représentée par Ralf URFELS / Représentée par Jean-Louis RAMPEN et Stephan DAEMS  
Gérant / -

Référence de publication: 2011134507/21.

(110155381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Network Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 42.506.

*Extrait de l'assemblée générale  
extraordinaire du 29 septembre 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 12, rue Valentin Simon à L-2559 Luxembourg au 354, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2011.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011134510/17.

(110155396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.301.

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Dundon Alan, Gérant de classe B, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134512/15.

(110155114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.439.

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à.r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134513/15.

(110155192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.440.

---

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à.r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134514/15.

(110155193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.465.

---

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à.r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134515/15.

(110155194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.464.

---

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à.r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134516/15.

(110155195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.307.

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134518/15.

(110155197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Mountain Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,**

**(anc. TecXellence Fund SICAV - SIF).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.361.

In the year Two Thousand and Eleven, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of TecXellence FUND SICAV-SIF (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituted by a deed, on the 25<sup>th</sup> June 2009, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number RCS Luxembourg B 147361. Its articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C number 1615, Recueil des Sociétés et Associations on 21<sup>st</sup> August 2009.

The Meeting is chaired by Mr. Christoph Lanz, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mrs. Tania Araujo, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mr. Emilie De Jonge, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the numbers of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the present shareholders, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

II. The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the members of the bureau and the acting notary.

III. This Meeting has been convened on 22 August 2011 by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register.

IV. It appears from the attendance list that all the shares issued are duly represented at the present Meeting, and that consequently the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

V. The agenda of the present Meeting is the following:

1) Decision to amend the corporate name of the Company from "TecXellence Fund SICAV-SIF" into "Mountain Fund SICAV-FIS";

2) Decision to update the articles of association of the Company such that they reflect the intention of the new initiator of the Company;

3) Decision to fully restate the articles of association of the Company further to the above mentioned points; and

4) Miscellaneous.

On the basis of the aforementioned agenda the Meeting take the following resolutions:

*1. First resolution*

The Meeting RESOLVES to amend the corporate name of the Company from "TecXellence Fund SICAV-SIF" into "Mountain Fund SICAV-FIS".



## 2. Second resolution

The Meeting RESOLVES to update the articles of association of the Company such that they reflect the intention of the new initiator of the Company.

## 3. Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, the Meeting RESOLVES to fully restate the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

**Art. 1. Name.** Among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF)) under the name of Mountain Fund SICAV-SIF (the "Fund" or the "Company").

As a corporate partnership limited by shares, the Fund shall be governed by the commercial companies act dated 10 August 1915, as subsequently amended (the "Law"), while as a specialised investment fund organised as an investment company with variable capital, the Fund shall be governed by the specialized investment funds act dated 13 February 2007, as subsequently amended (the "SIF Law").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the general managing partner (the "General Managing Partner") (as defined under articles 14, 15 and 16 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Managing Partner.

In the event that the General Managing Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Term of the fund.** The Fund is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Fund is to directly or indirectly invest the funds available to it in companies, to the widest extent permitted under the SIF Law. The Fund may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

The Fund, and any Sub-Fund thereof, may also acquire interests, hold any securities, invest its liquid assets, borrow within the limits set out in the Prospectus, and perform any transaction that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, within the broadest meaning of the SIF Law and in accordance with any investment restrictions listed in these articles of incorporation (the "Articles") and in the Prospectus issued by the Fund.

The Fund may enter into any and all contracts and agreements for carrying out the purposes of the Fund and for administration and operation of the Fund, and pay any expenses connected therewith.

Furthermore, the Fund may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law.

**Art. 5. Liability.** The General Managing Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

The holders of limited shareholders' Shares shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Fund.

**Art. 6. Determination of the investment objectives.** The General Managing Partner shall determine the investment objectives of the Fund as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Fund in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 7. Share capital.** The share capital of the Fund shall at any time be equal to the total net assets of the Fund pursuant to article 14 hereof and shall be represented by shares (the "Shares") of no par value. The initial subscription price of each Share shall be EUR 1,000 (One Thousand euro) unless otherwise stated in the Prospectus. Using thereafter the fair value of the assets of the Fund as a non-binding reference, the General Managing Partner shall define the subscription price of the Shares in its discretion.

The Fund has an umbrella structure within the meaning of article 71 of the SIF Law. The General Managing Partner may set up separate portfolios of assets constituting segregated compartments (each a "Sub-Fund") that may each have one or more share classes (each a "Class"). All Classes within the same Sub-Fund are invested in the same portfolio, but may entitle their holders to different rights and benefits. As a result, separate asset values may be calculated for each Class.

The minimum capital of the Fund is EUR 1,250,000 (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euro) and must be paid up within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a société à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement specialise (SIF) under Luxembourg law.

(a) The share capital of the Fund may be represented by the following Share Classes in each Sub-Fund:

(i) Management Shares (the "M Shares"): a Class of Shares subscribed by the General Managing Partner as unlimited shareholder (associé gérant-commandité) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and of the Prospectus.

(ii) Class A Shares (the "A Shares"): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus. The A Shares are redeemable at the initiative or discretion of the General Managing Partner.

(iii) Class C Shares (the "C Shares"): a Class of Shares issued to the General Managing Partner or its Affiliates (as defined in article 9) or such other person as determined by the General Managing Partner, at its discretion, in remuneration for the Carried Interest under the conditions set out in the Prospectus. Holders of C Shares are limited shareholders.

(iv) Class D Shares (the "D Shares"): a Class of Shares issued in the event of default of payment by a limited shareholder of amounts owed under a Further Drawdown in accordance with the provisions of article 12 of the Articles. The D Shares do not carry voting rights.

The General Managing Partner may create additional Sub-Funds and Classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law, without changes to the Articles provided that the Prospectus updated under the responsibility of the General Managing Partner shall always reflect the current list of Sub-Funds and Classes. The General Managing Partner is authorized to issue, in accordance with article 10 hereof and the provisions of the Prospectus, Shares of any Class without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. Each Class of Shares may be issued in different categories (the "Categories") the features, terms and conditions of which shall be determined from time to time by the General Managing Partner in its sole discretion, and shall be described in the Prospectus. The General Managing Partner may resolve to issue Classes under different series (each a "Series") to reflect successive issue dates.

(b) The General Managing Partner shall determine the characteristics, terms and conditions under which existing or new Sub-Fund and Share Classes shall be issued. Share Classes may vary in terms of their distribution policies, currency denomination, applicable fees, marketing policies and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

(c) Each Sub-Fund shall be a compartment of the Fund and correspond to a segregated portion of the assets and liabilities of the Fund.

(d) The Fund is incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (Thirty-one Thousand euro) divided in 1 (One) M Share, and 30 (Thirty) A Shares which are fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Fund pursuant to the Law.

**Art. 8. Shares.** Shares in the Fund are exclusively restricted to institutional investors, professional investors or any other investor (i) having declared in writing to adhere to the status of well-informed investor and (ii) investing at least EUR 125,000 (One Hundred and Twenty-Five Thousand euro) in the Fund, or (iii) benefiting from an assessment, by a suitable financial or investment professional as defined in the SIF Law, that the investor has the expertise, experience and knowledge required to adequately assess an investment in specialised investment funds (a "Well-informed Investor"). This restriction is not applicable to the General Managing Partner and other persons who participate in the management of the Fund, which may hold Shares without meeting above criteria.

(a) All Shares shall be issued in registered form. The General Managing Partner or the agent(s) it may have appointed shall keep the shareholders' register (the "Register") on behalf of the Fund.

(i) The Register shall contain identity details of each shareholder, including but not limited to its name and address, and the number and Class / Series of Shares it owns. Until it receives from the shareholder notice to the contrary, the Fund may consider the information contained in the Register as accurate and up to date, so that notices and announcements shall be validly sent using the recorded address and payments shall be made without liability for the Fund when using the recorded banking details of the shareholder.

(ii) Records in the Register evidence ownership of Shares. However, a certificate of such records may be issued upon request of any shareholder and at the discretion of the General Managing Partner. Only the first certificate shall be free of charge and the cost of any subsequent certificates may be charged to the shareholder.

(b) Fractional Shares may be issued up to four places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent. Only whole Shares confer a voting right. Fractions of Shares carry no voting rights, unless their number in the same Class of Shares is such that they represent a whole Share.

(c) Except for D Shares, each Share grants the right to one vote at every meeting of shareholders of the Company and at separate Class and Sub-Fund meetings of the holders of Shares of each Class and Sub-Fund.

(d) The Fund only recognises one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Fund. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Each shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (i) wherein it irrevocably commits to subscribe and to make related payments for the entire committed amount and (ii) whereby it becomes a party to the Articles.

## **Art. 9. Transfer of shares.**

### **9.1. TRANSFERABILITY**

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with the Law and the Articles and subject in particular to the restrictions provided for in the Articles.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Fund and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Sub-Fund or to the other shareholders.

(c) The Fund may restrict or object to the ownership of Shares in the Fund by any person not qualifying as a Well-informed Investor. For this purpose the Fund may:

(i) refuse to issue Shares and to register the transfer of Shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person other than a Well-informed Investor;

(ii) proceed with compulsory redemption of all or some of the Shares if it appears that a shareholder is not or is no longer a Well-informed Investor.

### **9.2. TRANSFER OF THE MANAGEMENT SHARES**

Transfer of the M Shares shall be subject to prior consent of the general shareholders' meeting voted in accordance with the quorum and majority requirements required for the amendment of these Articles as provided under article 26 below; provided that the General Managing Partner may, without shareholders' consent, transfer at its expense its M Shares to one or more of its affiliates (defined as any person or entity directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with the transferor (the "Affiliate"), and subject always to compliance with applicable law and prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Upon transfer of all M Shares, the transferee shall become the General Managing Partner of the Fund subject to prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, and shall immediately thereafter continue the business of the Fund.

### **9.3. NOTICE OF THE TRANSFER**

(a) Any shareholder planning to transfer Shares (a "Planned Transfer") to a shareholder or to a third party must notify the General Managing Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice"). The Transfer Notice must be received by the General Managing Partner Forty-Five (45) days prior to the date planned for the Transfer, unless the Planned Transfer qualifies as an Authorised Transfer as set out in article 0, in which case only Fifteen (15) days notice are required.

(b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this article 9:

- (i) the number of Shares to be transferred (the "Transferred Shares"),
- (ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,
- (iii) the name, postal address and tax domicile of the transferor and the transferee,
- (iv) the contemplated effective date of the Transfer.

### **9.4. AUTHORISED TRANSFERS**

Share Transfers shall in principle not be restricted provided that the transferee under the Planned Transfer qualifies as a Well-informed Investor, has accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Fund, and is either:

- (a) an Affiliate of the transferor shareholder, or
- (b) the management company of the transferor or any investment fund which is managed and/or advised by the management company of the transferor or the Parent Company of such management company ("Affiliated Entity"), but only in the event that the transferor shareholder is an investment fund.

For the purposes of these Articles, an entity is the "Parent Company" of another if it directly or indirectly:

- holds the majority of the voting rights of the latter entity; or
- is a shareholder or partner of the latter entity and has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be; or
- is a shareholder or partner of the latter entity and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders or partners, the majority of the voting rights of this entity.

However, the General Managing Partner is always authorised to reject any Planned Transfer that would possibly have a material adverse effect on regulatory and/or tax compliance of the Sub-Fund, the General Managing Partner or any of the shareholders of the Fund.

If there are at least two successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if at any time whatsoever the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Managing Partner so requests, transfer all the Shares back to the transferor as soon as possible.

#### 9.5. PRE-EMPTION RIGHT

(a) In the event of a Planned Transfer of Shares other than as set out in article 0, the other shareholders of the Fund within the same Class have a right to preempt the Transferred Shares.

(b) Where applicable, the Transfer Notice must indicate that the transferee is a shareholder benefiting from the pre-emption right and whether the transferee intends to use such right in case other shareholders were to exercise their own pre-emption right.

(c) Within Eight (8) days following receipt of the Transfer Notice, the General Managing Partner shall inform all relevant shareholders by individually sending them the information received in the Transfer Notice. Within Fifteen (15) days of their receipt of the notice, shareholders may notify the General Managing Partner of their intention to pre-empt part or all of the Transferred Shares.

(d) Pre-emption is only exercised if shareholders have notified to the General Managing Partner their intention to pre-empt Shares (the "Pre-emptors") in a total number at least equal to the total Transferred Shares. Pre-emption shall be exercised at the price indicated in the Transfer Notice.

(e) If the total pre-emption intentions notified by Pre-emptors add up to a number of Shares greater than the Transferred Shares, unless Pre-emptors mutually agree otherwise entitlement of each Pre-emptor shall be calculated in proportion to their respective interests in the share capital (for treatment of any split shares, calculations are rounded up to the nearest whole number, and in the event of a tie there will be a draw by lot) and in any event to the extent of their requests.

(f) The exercise of pre-emption shall be notified by the General Managing Partner to the transferor Eight (8) days after the last Pre-emptor has notified its intention to the General Managing Partner. Unless otherwise agreed with the Pre-emptors, the transferor shall complete the transfer within Fifteen (15) days of receipt of the former notice from the General Managing Partner.

#### 9.6. APPROVAL

Except in the situations set out in articles 0 and 0, the Shares can only be transferred subject to prior approval of the General Managing Partner.

The General Managing Partner shall notify the transferor of its decision within Thirty (30) days of receipt of the Transfer Notice. The decision does not have to be reasoned. Subject to approval from the General Managing Partner, the Transfer shall take place strictly upon the terms and within the period set out in the Transfer Notice, and by all means within Sixty (60) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period:

(a) a new Transfer Notice shall be sent to seek again approval of the transfer from the General Managing Partner, who shall not be bound by its first approval decision;

(b) neither the Fund, a Sub-Fund nor any of the shareholders shall be bound to purchase the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever.

#### 9.7. INDEMNIFICATION

Each transferor agrees to indemnify the Fund, the Sub-Fund or the General Managing Partner for all expenses, including legal fees, incurred in relation to the Transfer, unless the transferee accepts to bear such expenses. The General Managing Partner may also receive mutually agreed remuneration from the transferor if the latter requires the former's assistance to find a transferee for its Shares.

#### 9.8. MISCELLANEOUS

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these Articles, the transferee shall only have the right to become a shareholder replacing the transferor if:

(a) the transferee acknowledges in writing to the satisfaction of the General Managing Partner its undertaking to meet any call for capital to the extent of the amount committed by the transferor under the subscription agreement, which amount the General Managing Partner remains entitled to call at Transfer date (the "Undrawn Commitment");

(b) the transferee executes all other documents reasonably required by the General Managing Partner to establish the transferee's consent to be bound by (i) all the provisions of these Articles, and (ii) any other obligations of the transferor with respect to the Fund and Sub-Fund;

(c) the transferee is a Well-informed Investor within the meaning of the SIF Law;

(d) the transferor or the transferee settled with the Sub-Fund or the General Managing Partner all the expenses referred to in article Erreur ! Source du renvoi introuvable..

The General Managing Partner shall refuse to register the transferee as a shareholder in the Register as long as the conditions of the previous paragraph are not met.

Any Transfer of registered Shares shall be entered into the Register; such record shall be signed by the General Managing Partner or by any other person(s) appointed for this purpose by the General Managing Partner.

**Art. 10. Issue of shares.** The General Managing Partner may propose to potential shareholders to commit to subscribe to a certain Sub-Fund or Class of Shares on one or more dates or periods as indicated and more fully described in the Prospectus. Subscription may be subject to a subscription premium, a fee premium and an entry charge to be paid by the relevant limited partner in favour of the General Managing Partner or the relevant Sub-Fund, calculated on the issue price of the Shares to be purchased. Each fee shall be calculated applying such rates as shall be set out in the Prospectus.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole on the date, in the amount, form and manner defined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the subscription agreement signed by the shareholder.

The Fund may agree to issue Shares of a Sub-Fund as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Fund and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Sub-Fund. Any expenses incurred in the valuation of the contribution in kind shall be borne by the contributing investor.

**Art. 11. Redemption of shares.** Redemption requests by shareholders shall only be accepted subject to discretionary prior approval of the General Managing Partner.

Nevertheless, Shares may be redeemed compulsorily under the conditions set forth in the Prospectus if a shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of the SIF Law. The General Managing Partner may also redeem Shares in the event of default of payment by a shareholder under the conditions provided for in article 12.

The General Managing Partner is authorised to cancel the Shares redeemed.

The Sub-Fund shall have the right, if the General Managing Partner so determines, to pay in specie the redemption price to any shareholder who agrees, by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Sub-Fund equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Sub-Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Fund. The costs of any such in specie redemption payment shall be borne by the transferee.

The Board has the power to suspend the redemption of Shares in one or several Sub-Funds for any period and in any of the situations described above. Limited Shareholders who have requested the redemption of Shares shall be informed of such suspension when such request is made. Any redemption request made or in abeyance during such a suspension period may be withdrawn by written notice to be received by the Fund before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, Shareholders requests will be considered on the first Valuation Day following the termination of the suspension period.

**Art. 12. Date and Default of payment.** Should a shareholder holding Shares other than M and C Shares not pay (the "Defaulting Shareholder") part or all of a call for capital on the date on which it must be paid (the "Payment Date"), the General Managing Partner will send a default letter (the "Default Letter") to the Defaulting Shareholder and may proceed in the following manner:

(a) Subject to the provisions of paragraph (d) below, the Defaulting Shareholder will no longer (i) be entitled to distribution of any kind, other than as set out in paragraph (c) below, until the date on which the Sub-Fund makes a final distribution of all remaining assets to the shareholders and (ii) be authorised to participate in any shareholder vote and (iii) be a member of any advisory committee of the Fund.

(b) The unpaid amount will entail the payment of interest ("Accrued Interest") in favour of the Sub-Fund, automatically and without any formality, calculated on a prorated basis using the Euribor Three (3) month rate (established on the Payment Date) plus 500 basis points applied to the amounts due by the Defaulting Shareholder from the Payment Date until payment has been received by the Sub-Fund, without prejudice to any action which the Fund may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Fund to exercise the rights described in paragraph (e) below.

(c) Class D Shares will entitle Defaulting Shareholders to a preferred, recoverable dividend of 0.001% of the issue value of these Shares, which will be distributed on a priority and preferred basis prior to the other Shares of the other Classes of the Sub-Fund.

(d) In the event that default is remedied and the Sub-Fund has received full payment of the capital and Accrued Interest within Thirty (30) business days of the date of the Default Letter, the Defaulting Shareholder will recover the rights lost under the terms of paragraph (a) above, save that if the shareholder was suspended from any advisory committee of the Fund, it may become a member again only on invitation by the General Managing Partner.

(e) Failing remedy of the default within Thirty (30) business days from the date of the Default Letter, the General Managing Partner may, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:

(i) The Shares held by the Defaulting Shareholder (the "Defaulting Shares") may be transferred in full or in part to one or more other shareholders and/or to one or more third parties as may be designated by the Defaulting Shareholder within Fifteen (15) business days from the Default Letter, provided always that such designation shall be treated as a Planned Transfer and shall hence be subject to the conditions set out in article 9; the net proceeds of the transfer of the Defaulting Shares shall be applied first to payment of the defaulted capital call, then to payment of Accrued Interest up to the Transfer date, then to repayment to the General Managing Partner, the Sub-Fund, the other shareholders and/or the Custodian of all expenses and damages directly suffered as a result of the default. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

(ii) Part or all of the Defaulting Shares may be cancelled and replaced with D Shares, upon which event the Defaulting Shareholder will be released from any obligation to pay future capital calls. The provisions of paragraphs (a) and (c) above shall apply to holders of D Shares.

(iii) Redeem and cancel all or part of the Defaulting Shares at a fixed price (the "Redemption Price") equal to (a) 50% of the smaller of (1) the capital amounts paid-up by the Defaulting Shareholder under the Defaulting Shares, or (2) the Net Asset Value of the Defaulting Shares, less (b) Accrued Interest up to the date of payment of the Redemption Price and all expenses and damages directly suffered as a result of the default by the General Managing Partner, the Sub-Fund, the other shareholders and/or the Custodian.

### **Art. 13. The net asset value.**

#### **13.1. CALCULATION**

The determination of the Net Asset Value (the "Net Asset Value") will be the responsibility of the General Managing Partner. For each Sub-Fund (and if applicable, each Class thereof), the Net Asset Value is calculated once a year or at such other date as determined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the SIF Law, and shall correspond to the total fair value of assets less total liabilities. If the date of calculation of the Net Asset Value falls on a Saturday, Sunday or public bank holiday in Luxembourg, such day shall be postponed to the following bank working day. The Net Asset Value is expressed in the reference currency of each Sub-Fund and Class.

#### **13.2. FAIR VALUE**

Fair value of an asset is the probable price at which a willing buyer will buy from a willing seller when both are unrelated and under no compulsion to buy or sell, both know the facts relevant to the asset, and all rights and benefit attributable to the asset are included in the transfer.

The fair value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received shall be the full amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be obtained by applying such discount as the General Managing Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof;

(b) The value of assets listed or dealt in on any stock exchange shall be based on the last price available on the stock exchange that is the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other regulated market shall be based on the last price available on such market.

(d) The price of assets that are not listed or dealt in on a stock exchange or a regulated market shall be based on the fair value of such assets as the General Managing Partner will prudently estimate in good faith. The same shall apply to assets whose value determined pursuant to paragraphs (b) or (c) au-dessus is not representative of their fair value.

(e) Units or shares of open-ended funds will be valued at their last available net asset value. If such price is not representative of the fair value of such units or shares, the General Managing Partner shall determine the applicable value in good faith and on a fair basis. Units or shares of listed closed-ended funds shall be valued at their last stock market value.

(f) All other securities and other assets will be valued at fair value as the General Managing Partner shall determine in good faith.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund shall be determined by taking into account the previous day closing rate of exchange.

The Net Asset Value per share of each Sub-Fund is available at the registered office of the Fund.

#### **13.3 OTHER CALCULATION METHODS**

The General Managing Partner acting in good faith may allow application of other valuation methods, which in its opinion better reflect the fair value of any asset of any Sub-Fund, or if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events as described below.

If the General Managing Partner considers that the Net Asset Value calculated on a given Valuation Day is not representative of the fair value (juste valeur) of the Sub-Fund's Shares, or if, since the calculation of the Net Asset Value, there have been significant fluctuations on the stock exchanges concerned, the General Managing Partner may decide to actualise

the Net Asset Value on the same day. In these circumstances, all subscription and redemption requests received for that day will be handled on the basis of the actualised Net Asset Value with care and good faith.

#### 13.4. NET ASSET VALUE SUSPENSION

The General Managing Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of one or several Classes of Shares and the issue and redemption of Shares of any Sub-Fund during:

- (a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the concerned Sub-Fund is quoted or dealt in, e.g. collective investment funds the Sub-Fund is invested into, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- (b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the concerned Sub-Fund would be impracticable; or
- (c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the concerned Sub-Fund or the current prices or values of such assets on any market or stock exchange; or
- (d) any period when the Sub-Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Managing Partner be effected as normal rates of exchange; or
- (e) any other case the General Managing Partner determines by virtue of a reasoned decision.

No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension. The General Managing Partner will take all reasonable steps to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

**Art. 14. General managing partner.** The Fund shall be managed by its General Managing Partner "Mountain Management S.à.r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Managing Partner from acting as General Managing Partner of the Fund, the Fund will not automatically be dissolved and liquidated, provided a manager, who needs not be a shareholder, is appointed by a decision of an extraordinary meeting of shareholders and approved by the CSSF to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such manager will convene within Fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor General Managing Partner in accordance with the quorum and majority requirements applicable to amend the Articles. Failing such appointment, the Fund will be dissolved and liquidated.

No General Managing Partner shall be required to approve the appointment of its successor.

The General Managing Partner may be removed during an extraordinary general meeting of all Shareholders by the vote of Shareholders representing more than fifty per cent + one (50% + 1) share of the voting rights (excluding voting rights exercisable by the General Managing Partner) and only for the following causes:

- (a) for serious misconduct, gross negligence, or any action by the General Managing Partner, which constitutes a fraud; or
- (b) for a material breach of the Articles or of the Prospectus which is not remedied within sixty (60) days after notification to the General Managing Partner; or
- (c) for any illegal acts to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of the Shareholders as impacting the General Managing Partner ability, honorability or appropriateness to perform its functions

The General Managing Partner will abstain from voting in respect of any such removal vote.

Upon the removal of the General Managing Partner, the general shareholders meeting will appoint a new general managing partner with the majority requirements set out in these Articles and with the prior consent of the CSSF.

The General Managing Partner may also be removed without cause by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders with a majority representing 90% (Ninety Percent) of the shares provided that the General Managing Partner shall be compensated by the payment without delay of an indemnification representing the sum of a 1 (One) year Management Fee (such as defined in the Prospectus) plus the share of the amount of the Carried Interest (such as defined in the Prospectus) equal to 10% (Ten Percent) of the amount of the Carried Interest per year of existence of the Company.

Limited shareholders (actionnaires commanditaires) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 15. Powers of the general managing partner.** The General Managing Partner is vested with the broadest powers allowed by the Law to perform all acts of administration and disposal within the Fund's purpose as stated in article 4, including but not limited to:

- (a) directing the formulation of investment policies and strategies for the Fund and each Sub-Fund;
- (b) investigating, selecting, negotiating, structuring, purchasing, investing in, holding, pledging, exchanging, transferring and selling or otherwise disposing of any investment in a portfolio company (an "Investment");
- (c) monitoring the performance of any Investment, designating members of the board of directors of portfolio companies or obtaining equivalent representation, exercising all rights, powers, privileges and other incidents of ownership

or possession with respect to Investments and taking whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other ownership interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined in the sole and absolute discretion of the General Managing Partner;

(d) forming subsidiaries in connection with the Fund's and Sub-Funds' business;

(e) in its sole and absolute discretion, establishing one or more additional limited partnerships or similar investment vehicles (including in the form of a company) to facilitate the ability of certain types of investors to invest with any Sub-Fund on a side-by-side basis and through other vehicles;

(f) entering into any kind of activity, entering into, performing and carrying out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Fund or any Sub-Fund, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with shareholders;

(g) except as may be expressly limited by these Articles, acting alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Fund any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Fund or any Sub-Fund;

(h) opening, maintaining and closing bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and opening, maintaining and closing brokerage, money market fund and similar accounts;

(i) employing, appointing and dismissing with or without cause, on behalf of the Fund, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for or furnish goods to the Fund;

(j) hiring, against usual and customary payment and expense compensation, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Fund as it may deem necessary or advisable, and authorizing any such agent to act for and on behalf of the Fund;

(k) purchasing insurance policies on behalf of the Fund, such as insurance for director and officer liability and other liabilities;

(l) paying all fees and expenses of the Fund and the General Managing Partner in accordance with the Prospectus;

(m) in accordance with article 4 and the limitations provided in the Prospectus, causing any Sub-Fund to borrow money on an interim basis pending the receipt of capital contributions from shareholders of the Sub-Fund;

(n) in accordance with article 4 and the limitations set out in the Prospectus, causing any Sub-Fund to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or providing interim debt financing to a portfolio company;

(o) deciding on share redemptions pursuant to the Articles and the Prospectus.

**Art. 16. Actions by the general managing partner.** The General Managing Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement.

Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Managing Partner in connection with the management of the Fund shall become the property of the General Managing Partner.

**Art. 17. Representation of the fund.** The Fund is validly bound towards third parties by the sole signature of the General Managing Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom the General Managing Partner has delegated authority.

Any resolution of a general meeting of shareholders creating rights or obligations for the Fund and any Sub-Fund towards third parties must be subject to approval by the General Managing Partner. Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under article 26 below and subject to the consent of the General Managing Partner. Each amendment to the Articles entailing solely a variation of rights of a Sub-Fund or Class of Shares must be approved by a resolution of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class concerned and with the consent of the General Managing Partner.

**Art. 18. Indemnification.** Except in cases of fraud, wilful misconduct and criminal offence, each Sub-Fund will indemnify the General Managing Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Fund or Sub-Fund and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Fund or the shareholders of the Fund, for their past or present duties as director or officer of the Fund or of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor provided that appointment as a director or officer (a) has been accepted at the Fund's request and (b) is not subject to indemnification.

The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which the indemnified party may be entitled.

**Art. 19. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Managing Partner or any director or officer of the General Managing Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Managing Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.



**Art. 20. Custody.** The Fund will enter into a custody agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") that meets the requirements of the SIF Law. The Fund's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties as provided for by the SIF Law.

Within the limits set out in the SIF Law, the duties of the Custodian may not be terminated unless and until a successor custodian shall have been appointed.

**Art. 21. Dissolution and Liquidation of the fund - Merger, Dissolution or Liquidation of a sub-fund or of a class of shares.** Dissolution and liquidation of the Fund: Subject to the consent of the General Managing Partner, the Fund may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles such as provided for under article 26, unless otherwise provided by the Law.

Such a meeting must be convened by the Board within 40 (Forty) days if the net assets of the Fund become less than two thirds of the minimum capital required by the SIF Law (at present EUR 1,250,000.- (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euro)). The meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on the dissolution by a simple majority of Shares represented at the meeting.

If the net assets fall below 1/4<sup>th</sup> (One Fourth) of the minimum capital, the dissolution may be resolved by shareholders holding 1/4<sup>th</sup> (One Fourth) of the Shares at the meeting which will resolve with no condition of presence.

Should the Fund be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the SIF Law which specifies the steps to be taken to enable shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of each Sub-Fund shall be distributed to the limited shareholders of the relevant Sub-Fund in proportion to their respective holdings.

Merger, dissolution or liquidation of a Sub-Fund or of a Class of Shares: The General Managing Partner shall not unilaterally resolve to merge, dissolve and/or liquidate a Sub-Fund or Class of Shares of the Fund and shall be bound to submit the question of merger, dissolution or liquidation to the general meeting of shareholders of the Sub-Fund or the Class of Shares concerned voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the Law.

After payment of all the debts of and charges against the Fund and of the expenses of liquidation, the net proceeds may be distributed, at the shareholder's choice in cash or in kind equally to the shareholders pro rata to the number of the Shares held by them in the Sub-Fund or in the Class of Shares concerned.

In the event of dissolution or liquidation of a Sub-Fund or a Class of Shares issued in respect of any Sub-Fund of the Fund, the purchase, sale and redemption in progress or subsequent to it, of the Sub-Fund or of the Class of Shares of that Sub-Fund shall be suspended.

**Art. 22. General meeting of shareholders.** The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by law or herein under article 26, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. It has the powers expressly reserved to it by Law or these Articles provided always that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Managing Partner.

The general meeting of shareholders of the Fund shall meet when convened by the General Managing Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the share capital, or as specified in the Prospectus. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Fund or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday in the month of June at 12:00 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. Matters relevant only to shareholders of a given Sub-Fund shall be voted in a shareholders meeting convened solely among the shareholders of such Sub-Fund. Any resolution of the general meeting of shareholders reducing the rights of the shareholders of any particular Sub-Fund but not the rights of shareholders of other Sub-Funds shall be subject in respect of each Sub-Fund to the quorum and majority requirements described in article 26.

Except for D Shares, each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the General Managing Partner.

**Art. 23. Accounting year.** The Fund's accounting year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 24. Auditor.** The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

**Art. 25. Distributions.** The right to dividends or distributions and the right to capital reimbursement of each Class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Managing Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the capital of the Fund would fall below the minimum capital provided for by the SIF Law.

However, in the event of Class D Share issues, the latter will give the right to a preferred, recoverable dividend of 0.001% of the issue value of these Shares which will be distributed on a priority and preferred basis prior to the other Shares of the other Classes.

**Art. 26. Amendments to the articles.** These Articles may be amended by an extraordinary meeting of shareholders subject to a quorum of 90% (Ninety Percent) of the capital of the Fund and a majority requirement of 90% (Ninety Percent) of the shareholders present or represented at this meeting and the consent of the General Managing Partner.

**Art. 27. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 28. Fund charges.** Fees and charges incumbent to the Fund shall be as defined in the Prospectus."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an Deux Mille Onze, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de TecXellence FUND SICAV-SIF (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée par acte en date du 25 juin 2009 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 147361. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C numéro 1615, Recueil des Sociétés et Associations le 21 août 2009.

L'Assemblée est présidée par M. Christoph Lanz, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Tania Araujo demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Emilie De Jonge, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau. Ladite liste ayant été signée ne variatur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant sera attachées enregistrées avec le présent acte et les procurations paraphées ne variatur par les membres du bureau seront annexées à ce document pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Les procurations données par les actionnaires représentés à la présente Assemblée seront attachées au présent acte qui sera enregistré et signé ne variatur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant seront annexées à ce document pour être enregistrées avec le présent acte.

III. Cette Assemblée a été convoquée en date du 22 Août 2011 par courrier mentionnant l'ordre du jour et adressé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires.

IV. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente Assemblée et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1) Décision de modifier la dénomination de la Société de "TecXellence Fund SICAV-SIF" en "Mountain Fund SICAV-FIS";
- 2) Décision de mettre à jour les statuts de la Société afin qu'ils reflètent les intentions du nouvel initiateur de la Société;
- 3) Décision de modifier en totalité les statuts de la Société en conséquence des points mentionnés ci-dessus; et

#### 4) Divers.

Sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

##### 1. Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la dénomination de la Société de "TecXellence Fund SICAV-SIF" en "Mountain Fund SICAV-FIS".

##### 2. Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de mettre à jour les statuts de la Société afin qu'ils reflètent les intentions du nouvel initiateur de la Société intentions du nouvel initiateur de la Société.

##### 3. Troisième résolution

Au vu des résolutions ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier en totalité les statuts de la Société qui seront dorénavant lus comme suit:

##### *Dénomination*

Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, est établie une société en commandite par actions (S.C.A.) en la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SIF) sous la dénomination Mountain Fund SICAV-SIF (le «Fonds» ou la «Société»).

En tant que société en commandite par actions, le Fonds sera régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»). En tant que fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, le Fonds sera régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi SIF»).

**Art. 29. Siège social.** Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds peut établir, par décision de l'associé gérant-commandité (l'«Associé Gérant-Commandité») (tel que défini aux articles 14, 15 et 16 ci-dessous), des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé Gérant-Commandité.

Si l'Associé Gérant-Commandité estime qu'ont lieu ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la bonne communication de ce siège avec l'étranger il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 30. Durée du fonds.** Le Fonds est constitué pour une durée illimitée.

**Art. 31. Objet.** L'objet du Fonds est le placement des avoirs dont il dispose, directement ou indirectement dans des sociétés, au sens le plus large autorisé par la Loi SIF. Le Fonds peut également investir les avoirs dont il dispose dans tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Le Fonds, et tout Compartiment du Fonds, peut également acquérir des intérêts, détenir toutes valeurs, investir son actif disponible, emprunter dans les limites prévues au prospectus (le «Prospectus»), et effectuer toute transaction qu'il considère utile à la réalisation ou au développement de son objet social, au sens le plus large autorisé par la loi SIF et dans le respect des restrictions d'investissement énumérées dans ces statuts (les «Statuts») et dans le Prospectus du Fonds.

Le Fonds peut prendre part à tous contrats et conventions dans le cadre de l'objet social du Fonds, de son administration et de ses opérations, et payer toutes les dépenses s'y rapportant.

Par ailleurs, le Fonds pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SIF.

**Art. 32. Responsabilité.** L'Associé Gérant-Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne pourraient être payées au moyen des actifs du Fonds.

Les détenteurs d'Actions de commanditaire s'abstiendront d'agir au nom du Fonds de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports au Fonds.

**Art. 33. Détermination des objectifs d'investissement.** L'Associé Gérant-Commandité détermine les objectifs d'investissement du Fonds ainsi que les lignes de conduite à suivre dans les affaires et la gestion du Fonds en relation avec ces objectifs, tels que prévus dans le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

**Art. 34. Capital social.** Le capital social du Fonds sera à tout moment égal au montant des capitaux nets du Fonds conformément à l'article 14 ci-dessous et sera représenté par des actions (les «Actions») sans valeur nominale. Le prix de souscription initial de chaque Action sera de EUR 1.000 (Mille euro) sauf indication contraire dans le Prospectus. En

utilisant la juste valeur des actifs du Fonds en tant que référence facultative, l'Associé Gérant-Commandité fixera par la suite le prix de souscription des Actions à sa seule discrétion.

Le Fonds est organisé avec des compartiments au sens de l'article 71 de la Loi SIF. L'Associé Gérant-Commandité peut créer des portefeuilles d'actifs séparés, constituant des compartiments distincts (chacun un «Compartiment») qui peuvent chacun avoir une ou plusieurs classes d'actions (chacune une «Classe»). Toutes les Classes dans le même Compartiment sont investies dans le même portefeuille, mais peuvent conférer à leurs actionnaires différents droits et avantages. En conséquence, il pourra être calculé des valeurs différentes pour les actifs de chaque Classe.

Le montant minimum du capital du Fonds est de EUR 1.250.000 (Un Million Deux Cents Cinquante Mille euro) et doit être libéré dans les 12 (Douze) mois suivants la date à laquelle le Fonds a été autorisé en tant que société à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF) conformément au droit Luxembourgeois.

(a) Le capital social du Fonds peut être représenté par les Classes d'Actions suivantes en chaque Compartiment:

(i) Actions de Commandité (les «Actions de la Classe M»): une Classe d'Actions souscrite par l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

(ii) Actions de la Classe A (les «Actions de la Classe A»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus. Les Actions de la Classe A sont rachetables à l'initiative ou à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandité.

(iii) Actions de la Classe C (les «Actions de la Classe C»): une Classe d'Actions souscrite par l'Associé Gérant-Commandité ou ses filiales (tel que défini à l'article 9) agissant en tant qu'actionnaire commanditaire ou tout autre personne telle que déterminée par l'Associé Gérant-Commandité, à sa seule discrétion, en rémunération du Carried Interest selon les conditions prévues dans le Prospectus. Les détenteurs d'Actions de la Classe C sont des actionnaires de commanditaire.

(iv) Actions de la Classe D (les «Actions de la Classe D»): une Classe d'Actions émise en cas de défaut de paiement par un actionnaire commanditaire de sommes dues en vertu d'un appel de fonds conformément aux dispositions de l'article 12. Les Actions de la Classe D ne confèrent aucun droit de vote.

L'Associé Gérant-Commandité peut créer des Compartiments et des Classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la Loi, sans modification des Statuts pour autant que le Prospectus, mis à jour sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandité, reflète la liste courante des Compartiments et des Classes d'Actions du Fonds. L'Associé Gérant-Commandité est autorisé à émettre, conformément à l'article 10 ci-dessous et aux dispositions du Prospectus, des Actions de n'importe quelle Classe sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Les Classes d'Actions peuvent être émises en différentes catégories (les «Catégories») dont les caractéristiques, les modalités et les conditions seront déterminées en temps utiles par l'Associé-Gérant Commandité. L'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des Classes sous différentes séries (chacune une «Série») pour refléter les dates d'émission successives.

(b) L'Associé Gérant-Commandité détermine les caractéristiques, termes et conditions selon lesquelles sont émis les nouveaux Compartiments et Classes d'Actions ou ceux déjà existants. Les Classes d'Actions peuvent varier en termes de politiques de distribution, devise de dénomination, commissions applicables, politiques de marketing et/ou tous autres critères à déterminer par l'Associé Gérant-Commandité.

(c) Chaque Compartiment est un compartiment du Fonds et correspond à une portion distincte des actifs et du passif du Fonds.

(d) Le Fonds est constitué avec un capital social souscrit de EUR 31,000 (Trente et Un Mille euro) composé d'1 (Une) Action de la Classe M et 30 (Trente) Actions de la Classe A qui sont entièrement souscrites, émises et partiellement libérées lors de la constitution du Fonds, conformément à la Loi.

**Art. 35. Actions.** Les Actions du Fonds sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ou à tout autre investisseur (i) ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) investissant un minimum de EUR 125, 000 (Cent Vingt-Cinq Mille) dans le Fonds, ou (iii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement financier ou d'investissement tel que défini dans la Loi SIF certifiant que l'investisseur a l'expertise, l'expérience et les connaissances requises pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé (un «Investisseur Averti»). Cette restriction ne s'applique pas à l'Associé Gérant-Commandité ainsi qu'à toute autre personne participant à la gestion du Fonds, qui peut détenir des Actions de Commandité sans avoir à répondre aux critères ci-dessus.

(a) Toutes les Actions émises seront nominatives. Le registre des actionnaires (le «Registre») sera tenu pour le compte du Fonds par l'Associé Gérant-Commandité ou le (ou les) mandataires qu'il aura désigné.

(i) Le Registre contient l'identité de chaque Actionnaire, y compris notamment leur nom et adresse, ainsi que le nombre et la Classe d'Actions et/ou Série détenue. Tant qu'aucune communication contraire provenant de l'Actionnaire n'aura été reçue par le Fonds, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour de telle sorte que les annonces et communications seront valablement envoyées à l'adresse figurant au Registre, et que les paiements effectués sur la base des coordonnées bancaires figurant au registre seront sans responsabilité pour le Fonds.

(ii) L'enregistrement dans le Registre atteste de la propriété des Actions. Cependant, le certificat d'un tel enregistrement peut être émis sur requête de tout Actionnaire et à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandité. Seul le premier certificat sera exempt de frais, et le coût de tout certificat ultérieur peut être facturé à l'Actionnaire.

(b) Des fractions d'Action peuvent être émises jusqu'à quatre décimales et donnent des droits en proportion de la fraction d'Action qu'elles représentent. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote, sauf si leur nombre dans une même Classe d'Actions est tel qu'elles représentent une Action entière.

(c) A l'exception des Actions de la Classe D, chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires de la Société et aux assemblées séparées des actionnaires d'une Classe ou d'un Compartiment.

(d) Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, toute personne invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devra désigner un mandataire unique pour représenter l'Action ou les Actions à l'égard du Fonds. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Chaque Actionnaire aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription (i) l'engageant irrévocablement à souscrire et à effectuer tous les paiements relatifs au montant total engagé (ii) et par lequel il aura adhéré aux présents Statuts.

### **Art. 36. Transfert d'actions.**

#### **9.1. CESSIBILITÉ**

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, des Actions par un actionnaire (une «Cession») s'effectue conformément à la loi et aux Statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les Statuts.

(b) Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent article 9 est nulle et inopposable au Fonds ainsi qu'aux actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard du Fonds ou des autres actionnaires.

(c) Le Fonds pourra restreindre, ou faire obstacle à, la propriété d'Actions par toute personne ne répondant pas à la qualification d'Investisseur Averti. A cet effet le Fonds pourra:

(i) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à une personne ne répondant pas à la qualification d'Investisseur Averti;

(ii) procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'un actionnaire ne répond pas ou plus à la qualification d'Investisseur Averti.

#### **9.2. CESSION DES ACTIONS DE LA CLASSE M OU ACTIONS DE COMMANDITE**

La Cession d'Actions de la Classe M est sujette à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires votée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'article 26 ci-dessous. Cependant, l'Associé Gérant-Commandité peut, à ses frais, procéder à la Cession de ses Actions de la Classe M à un ou plusieurs de ses affiliés (l'«Affilié») étant défini comme une personne ou entité contrôlant le cédant, contrôlée par le cédant ou sous contrôle commun avec le cédant, que le contrôle soit direct ou indirect) conformément à la loi applicable et sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Dès le transfert de toutes les Actions de la Classe M, le cessionnaire deviendra le Gérant du Fonds sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. L'Associé Gérant-Commandité remplaçant sera immédiatement autorisé à poursuivre les affaires du Fonds.

#### **9.3. NOTIFICATION DE LA CESSION**

(a) Tout actionnaire envisageant une Cession d'Actions (un «Projet de Cession») à un actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession à l'Associé Gérant-Commandité par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Cession»). La Notification de Cession doit être reçue par l'Associé Gérant-Commandité 45 (Quarante-Cinq) jours avant la date prévue pour la Cession, à moins que le Projet de Cession soit qualifié de Cession Autorisée au sens de l'article 9.4, auquel cas seuls 15 (Quinze) jours de préavis sont requis.

(b) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des dispositions du présent article 9:

- (i) le nombre d'Actions devant être cédées (les «Actions Cédées»),
- (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions cédées,
- (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile du cédant et du cessionnaire,
- (iv) la date effective envisagée de la Cession.

#### **9.4. CESSIONS LIBRES**

Le Transfert d'Actions ne sera en principe pas restreint pour autant que le cessionnaire, en vertu du Projet de Cession, ait la qualification d'Investisseur Averti, ait accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant relatives au Fonds, et soit en outre:

(a) un Affilié de l'actionnaire cédant, ou

(b) la société de gestion du cédant ou tout fonds d'investissement géré et/ou conseillé par la société d'investissement du cédant ou la société mère de cette société d'investissement («Entité Liée»), mais seulement pour autant que l'actionnaire cédant soit un fonds d'investissement.

Pour les besoins des présents Statuts, une entité est une «Société Mère» d'une autre entité si, directement ou indirectement, elle:

- détient la majorité des droits de vote de cette dernière entité; ou
- est actionnaire ou associé de cette dernière entité et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- est actionnaire ou associé de cette dernière entité et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette entité.

L'Associé Gérant-Commandité aura cependant le droit d'interdire tout Projet de Cession qui aurait pour effet de créer des difficultés d'ordre réglementaire et/ou fiscal pour le Compartiment, l'Associé Gérant-Commandité ou l'un des actionnaires du Fonds.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou des Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est un Affilié ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à un Affilié ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être un Affilié ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si l'Associé Gérant-Commandité le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

#### 9.5 DROIT DE PRÉEMPTION

(a) Dans l'hypothèse d'un Projet de Cession d'Actions hors les cas décrits à l'article 9.4, les autres actionnaires du Fonds au sein de la même Classe d'Action détiennent un droit de préemption concernant les Actions Cédées.

(b) Le cas échéant, la Notification de Cession doit indiquer que le cessionnaire est un actionnaire bénéficiant du droit de préemption et si le cessionnaire a l'intention d'utiliser ce droit au cas où d'autres actionnaires souhaiteraient exercer leur propre droit de préemption.

(c) Dans les 8 (Huit) jours suivant la réception de la Notification de Cession, l'Associé Gérant-Commandité sera tenu d'en informer l'ensemble des actionnaires, en leur communiquant individuellement les informations reçues dans la Notification de Cession. Dans les 15 (Quinze) jours suivants la réception de la notice, les actionnaires seront tenus de notifier à l'Associé Gérant-Commandité leur intention d'exercer leur droit de préemption sur tout ou partie des Actions Cédées.

(d) Le droit de préemption ne s'applique que si les actionnaires ont notifié à l'Associé Gérant-Commandité leur intention d'exercer ce droit (les «Préempteurs») sur un nombre total d'Actions au moins égal à celui des Actions Cédées. Le droit de préemption s'exerce au prix indiqué dans la Notification de Cession.

(e) Si les demandes des Préempteurs représentent un nombre cumulé d'Actions supérieur à celui soumis à la préemption, et à défaut d'accord entre eux sur une répartition différente, la répartition se fait pour chaque Préempteur, en proportion de leurs participations respectives dans le capital social (étant précisé que pour le traitement des éventuelles divisions d'Actions, les calculs sont arrondis au nombre entier le plus proche, et qu'en cas d'égalité il est procédé à un tirage au sort) et en tout état de cause dans la limite de sa demande.

(f) L'exercice du droit de préemption sera notifié par l'Associé Gérant-Commandité au cédant dans les 8 (Huit) jours suivants la notification des intentions du dernier Préempteur à l'Associé Gérant-Commandité. Sauf convention contraire avec les Préempteurs, le cédant effectuera le transfert dans un délai de 15 (Quinze) jours suivants la réception de la notification de l'Associé Gérant-Commandité.

#### 9.6. CONSENTEMENT

A l'exception des cas visés aux articles 9.4 et 9.5, les Actions ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable de l'Associé Gérant-Commandité.

L'Associé Gérant-Commandité doit notifier sa décision au cédant dans les 30 (Trente) jours suivants la réception de la Notification de Cession. La décision ne doit pas être motivée.

Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant-Commandité, la Cession doit avoir lieu strictement selon les termes et conditions et à la période prévue dans la Notification de Cession, et en tous cas dans un délai de 60 (Soixante) jours suivant la date de la notification de l'accord par l'Associé Gérant-Commandité. Si le cédant échoue à compléter le Transfert durant cette période:

(a) Une nouvelle Notification de Cession sera envoyée pour accord sur la Cession à l'Associé Gérant-Commandité, qui ne sera pas lié par sa première décision;

(b) Ni le Fonds, un Compartiment, ni aucun des actionnaires ne sera tenu d'acheter les Actions en question ni d'indemniser le cédant de quelque manière que ce soit.

## 9.7. INDEMNISATION

Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par le Fonds ou un Compartiment ou l'Associé Gérant-Commandité en relation avec la Cession, sauf si le cessionnaire accepte de supporter ces dépenses. L'Associé Gérant-Commandité pourra également percevoir du cédant une rémunération négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert du premier son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

## 9.8. DIVERS

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, le cessionnaire n'aura le droit de devenir un actionnaire en remplacement du cédant seulement si:

(a) le cessionnaire reconnaît par écrit et d'une manière satisfaisante pour l'Associé Gérant-Commandité, son engagement de répondre à tout appel de capital dans les limites du montant de l'engagement du cédant aux termes du contrat de souscription, montant que l'Associé Gérant-Commandité reste en droit d'appeler dès la date de la Cession (l'«Engagement Non Appelé»);

(b) le cédant signe tout autre document raisonnablement requis par l'Associé Gérant-Commandité aux fins d'établir l'accord du cédant d'être lié par (i) toutes les dispositions des présents Statuts, et (ii) toute autre obligation du cédant relative au Fonds et au Compartiment;

(c) le cessionnaire est Investisseur Averti au sens de la Loi SIF;

(d) le cédant ou le cessionnaire a payé au Fonds ou à l'Associé Gérant-Commandité toutes les dépenses visées à l'article 9.7.

L'Associé Gérant-Commandité refusera d'inscrire le cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute Cession d'Actions nominatives sera notée dans le Registre; cette inscription est signée par l'Associé Gérant-Commandité ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par l'Associé Gérant-Commandité.

**Art. 37. Emission des actions.** L'Associé Gérant-Commandité pourra proposer aux actionnaires potentiels de s'engager à souscrire des Actions de certains Compartiments ou Classes à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus. La souscription peut être soumise à une prime de souscription, à une commission et à des droits d'entrée qui seront payés par l'associé commanditaire en question en faveur de l'Associé Gérant-Commandité ou du Compartiment correspondant, calculés sur la base du prix d'émission des Actions devant être achetées. Chaque commission sera calculée par application du taux prévu dans le Prospectus.

Le paiement de la souscription d'Actions sera intégralement effectué aux dates, pour les montants et dans les formes indiqués par l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus et au contrat de souscription signé par l'actionnaire.

Le Fonds peut accepter d'émettre des Actions d'un Compartiment en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou d'autres actifs, en observant les conditions édictées par le droit luxembourgeois et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises du Fonds, et pour autant que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement du Fonds. Tous frais encourus dans l'évaluation d'apports en nature sont à la charge de l'investisseur ayant effectué l'apport.

**Art. 38. Rachat des actions.** Les demandes de rachat par les actionnaires ne peuvent être acceptées que sous réserve du consentement discrétionnaire de l'Associé Gérant-Commandité.

Le Fonds peut néanmoins procéder au rachat forcé des Actions selon les conditions prévues dans le Prospectus si un actionnaire n'est pas ou cesse d'être un Investisseur Averti au sens de la Loi SIF. L'Associé Gérant-Commandité peut également procéder sous les conditions prévues à l'article 12 au rachat d'Actions en cas de défaut de paiement par un actionnaire.

L'Associé Gérant-Commandité est autorisé à annuler les Actions rachetées.

Le Compartiment aura le droit, si l'Associé Gérant-Commandité le décide, de payer en nature le prix de rachat à tout actionnaire y consentant, par l'attribution à l'actionnaire d'investissements provenant du portefeuille des actifs du Fonds pour une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires du Fonds et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur du Fonds. Les coûts de tels paiements en nature de rachat d'Actions devront être supportés par le cessionnaire.

L'Associé-Gérant Commandité a le pouvoir de suspendre le rachat d'Actions dans un ou plusieurs Compartiments pour toute période et dans toutes les situations décrites ci-dessus. Les actionnaires commanditaires qui ont demandé le rachat d'Actions devront être informés d'une telle suspension. Toute demande de rachat faite ou en suspens durant une telle période de suspension pourra être retirée par une notification écrite auprès de la Société avant la fin de cette période de suspension. Si un tel retrait n'est pas effectué, les demandes des actionnaires seront prises en compte le premier jour d'évaluation suivant la fin de la période de suspension.

**Art. 39. Retard et Défaut de paiement.** Dans le cas où un actionnaire porteur d'Actions autres que celles de la Classe M et C Actionnaire Défaillant») ne s'acquitterait pas, en tout ou partie, du versement correspondant à un appel de fonds

à la date à laquelle il devrait être versé (la «Date d'Exigibilité»), l'Associé Gérant-Commandité enverra une mise en demeure (la «Mise en Demeure») à l'Actionnaire Défaillant et pourra procéder de la façon suivante:

(a) Sous réserve des dispositions du paragraphe (d) ci-dessous, l'Actionnaire Défaillant ne pourra plus (i) recevoir de distribution d'aucune sorte autre que celle prévue au paragraphe (c) ci-dessous, jusqu'à la date à laquelle le Fonds effectuera une distribution finale de tous les actifs restants aux actionnaires, ni (ii) être autorisé à participer à quelque vote des actionnaires que ce soit, ni (iii) être membre d'un comité consultatif du Fonds.

(b) Le retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de fonds entraînera le paiement d'intérêts (les «Intérêts de Retard») au profit du Compartiment, de plein droit et sans qu'il soit requis aucune formalité, calculé prorata temporis sur la base du taux Euribor 3 (Trois) mois (établi à la Date d'Exigibilité) augmenté de 500 points de base appliqué aux sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à compter de la Date d'Exigibilité et jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par le Fonds, sans préjudice de toute action que le Fonds pourra exercer contre l'Actionnaire Défaillant, et de la faculté pour le Fonds d'exercer les droits décrits au paragraphe (e) ci-dessous.

(c) Les Actions de la Classe D donneront droit aux Actionnaires Défaillants à un dividende préférentiel et récupérable de 0.001% de la valeur d'émission de ces Actions, qui sera distribué en priorité par préférence avant paiement de dividendes aux autres Actions des autres Classes du Compartiment.

(d) En cas de régularisation et de la réception du paiement complet par le Compartiment du capital et des Intérêts de retard dans un délai de 30 (Trente) jours ouvrables suivants la date d'envoi de la Mise en Demeure, l'Actionnaire Défaillant recouvrera les droits perdus en vertu du paragraphe (a) ci-dessus, sauf que si l'actionnaire a été suspendu du Comité Consultatif, il ne pourra être invité à y reprendre son siège que sur invitation l'Associé Gérant-Commandité.

(e) Faute de régulariser une défaillance dans un délai de 30 (Trente) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, l'Associé Gérant-Commandité pourra, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des options suivantes:

(i) Les Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant (la «Participation de l'Actionnaire Défaillant») pourront être cédées en tout ou partie à un ou plusieurs autres actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers, que l'Actionnaire Défaillant pourra désigner dans un délai de 15 (Quinze) jours ouvrables à partir de la Mise en Demeure, sous réserve qu'une telle désignation soit traitée comme un Projet de Cession et soit soumise aux conditions prévues à l'article 9; sur le produit net de la Cession des Actions, seront d'abord prélevées les sommes dues au titre des fonds appelés, puis les sommes relatives aux Intérêts de Retard courus jusqu'à la date de Cession, ensuite les sommes relatives au remboursement à l'Associé Gérant-Commandité, au Fonds, aux autres investisseurs et/ou au Dépositaire de tous les frais ou dommages directement subis en raison du défaut de paiement. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

(ii) Tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant peut être annulée et remplacée par des Actions de la Classe D, à la suite de quoi l'Actionnaire Défaillant sera libéré de toute obligation d'honorer de futurs appels de capitaux. Les dispositions du paragraphe (a) et (c) ci-dessus s'appliqueront aux détenteurs des Actions de la Classe D.

(iii) Tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant peut être rachetée et annulée à un prix fixe (le «Prix de Rachat») égal à (a) 50% (Cinquante pour cent) du montant le plus faible des (1) montants libérés par l'Actionnaire Défaillant au titre de la Participation de l'Actionnaire Défaillant, ou (2) la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de l'Actionnaire Défaillant, diminué (b) des Intérêts de Retard jusqu'à la date de paiement du Prix de Rachat ainsi du montant de toutes les dépenses et tous les dommages subis directement en raison du défaut de paiement par l'Associé Gérant-Commandité, le Compartiment, les autres investisseurs et le Dépositaire.

#### **Art. 40. Valeur nette d'inventaire.**

##### **13.1. METHODE DE CALCUL**

La Valeur Nette d'Inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par action est déterminée sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandité. Pour chaque Compartiment (et si approprié, chaque Classe), elle est calculée une fois par an ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus et à la loi SIF, et doit correspondre à la juste valeur des actifs diminuée du total du passif. Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié bancaire à Luxembourg, la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire aura lieu le jour ouvrable bancaire suivant. La Valeur Nette d'Inventaire est exprimée dans la devise de référence de chaque Compartiment et Classe.

##### **13.2. LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur d'un actif est le prix probable auquel un acheteur de bonne foi achètera à un vendeur de bonne foi lorsque tous deux n'ont aucun lien entre eux et n'effectuent pas cet achat ou cette vente impulsivement; tous deux ont connaissance des faits relatifs à l'actif et notamment que tous les droits et bénéfices attribuables à l'actif sont compris dans le transfert.

La juste valeur de chaque Compartiment est déterminée comme suit:

(a) La valeur de toute espèce de caisse ou de dépôt, factures, préavis et comptes clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou cumulés et non encore reçus doit correspondre au montant total mentionné, à moins qu'il soit peu probable qu'un tel montant soit payé ou reçu dans son intégralité auquel cas la valeur de ces avoirs est obtenue en appliquant la décote que l'Associé Gérant-Commandité considère appropriée pour en refléter la valeur réelle;

(b) La valeur des actifs cotés ou distribués sur tout marché boursier se base sur le dernier prix disponible sur le marché boursier correspondant au marché principal pour de tels actifs;



(c) La valeur des actifs distribués sur tout autre marché régulé se base sur le dernier prix disponible sur un tel marché;

(d) Le prix des actifs qui ne sont pas cotés ou distribués sur un marché boursier ou un marché régulé est basé sur la juste valeur de ces actifs, que l'Associé Gérant-Commandité estimera avec prudence et de bonne foi. La même solution s'applique aux actifs dont la valeur déterminée conformément aux paragraphes (b) et (c) ci-dessus ne représente pas leur juste valeur;

(e) Les parts ou les actions de fonds d'investissements ouverts seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible. Si un tel prix ne représente pas la juste valeur de telles parts ou actions, l'Associé Gérant-Commandité détermine la valeur applicable de bonne foi et sur une base raisonnable. Les parts et actions de fonds fermés cotés sur un marché boursier sont évaluées conformément à leur dernière valeur de marché.

(f) Tout autre titre et tout autre actif sera évalué à sa juste valeur déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant-Commandité.

La valeur des actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence de Compartiment sera déterminée en prenant en considération le taux de change de veille fermant.

La Valeur Nette d'Inventaire par part de chaque Compartiment est disponible au siège social des fonds.

### 13.3. AUTRES METHODES DE CALCUL

L'Associé Gérant-Commandité agissant de bonne foi peut autoriser l'application de toute autre méthode d'évaluation, qui selon lui pourrait mieux refléter la juste valeur de tout actif d'un Compartiment, ou si les méthodes d'évaluation susmentionnées semblent impossibles à appliquer ou mal appropriées en raison des circonstances extraordinaires ou des événements décrits ci-après.

Si l'Associé Gérant-Commandité considère que la Valeur Nette d'Inventaire calculée un Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif de la juste valeur des Actions d'un Compartiment, ou si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu des fluctuations significatives sur les bourses concernées, l'Associé Gérant-Commandité peut décider d'actualiser la Valeur Nette d'Inventaire le jour même. Dans ces circonstances, toutes les demandes de souscription et de rachat reçues pour ce jour seront traitées avec soin et de bonne foi sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire actualisée.

### 13.4. SUSPENSION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'Associé Gérant-Commandité peut suspendre la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de tout Compartiment pendant:

(a) toute période au cours de laquelle les principaux marchés ou bourses sur lesquels une partie substantielle des investissements du Compartiment concerné est listée ou négociée, par exemple des fonds d'investissements dans lesquels le Compartiment est investi, sont fermés autrement que pour des vacances ordinaires ou pendant laquelle la négociation sur ces valeurs est restreinte ou suspendue; ou

(b) l'existence d'une situation qui constitue une urgence suite à laquelle la vente ou l'évaluation des avoirs du Compartiment concerné serait impraticable; ou

(c) une panne des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs du Compartiment concerné ou le prix ou la valeur courants de ces avoirs sur un marché ou une bourse; ou

(d) toute période pendant laquelle le Compartiment ne peut pas rapatrier de fonds afin d'effectuer le paiement du rachat d'actions, ou pendant laquelle tout transfert de fonds requis pour la vente ou l'acquisition d'investissements ou pour le rachat d'actions ne peut, de l'avis de l'Associé Gérant-Commandité, être effectué aux taux de change normaux; ou

(e) toute autre situation que déterminera l'Associé Gérant-Commandité sur base d'une décision raisonnée.

Aucune Action ne peut être émise, convertie ou rachetée durant une période de suspension. L'Associé Gérant-Commandité prendra toutes mesures nécessaires pour mettre fin dès que possible à la période de suspension.

**Art. 41. L'Associé gérant-commandité.** Le Fonds sera géré par son Associé Gérant-Commandité «Mountain Management S.à.r.l.», une société constituée selon les lois luxembourgeoises.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant-Commandité d'exercer ses fonctions de gérant du Fonds, le Fonds ne sera pas automatiquement dissout et mis en liquidation, à condition que soit désigné par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et approuvé par la CSSF un gérant, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par ce gérant, se tienne dans les 15 (Quinze) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un Associé Gérant-Commandité remplaçant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. Faute d'une telle nomination, le Fonds sera dissout et liquidé.

L'approbation de l'Associé Gérant-Commandité ne sera pas requise pour la nomination de son remplaçant.

L'Associé Gérant-Commandité peut uniquement être révoqué sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de tous les actionnaires par vote pris avec une majorité représentant cinquante pourcent + une (50% +1) part des droits de vote (à l'exclusion du droit de vote de l'Associé Gérant-Commandité) et uniquement pour les raisons suivantes:

(a) pour faute grave, négligence lourde ou tout agissement de l'Associé Gérant-Commandité constituant une fraude; ou

(b) pour violation substantielle des Statuts ou du Prospectus; ou

(c) pour tout acte illégal qui peut être considéré par l'assemblée générale des Actionnaires comme impactant la capacité, l'honorabilité ou la justesse de l'Associé-Gérant Commandité afin d'exercer ses fonctions.

L'Associé Gérant-Commandité s'abstiendra d'exercer son droit de vote dans la prise de décision relative à sa révocation.

Consécutivement à la révocation de l'Associé Gérant-Commandité, l'assemblée générale des actionnaires désignera un nouvel associé gérant-commandité par vote à la simple majorité et modifiera en conséquent les Statuts. Ce remplacement est soumis à l'accord préalable de la CSSF.

L'Associé Gérant-Commandité peut être démis de ses fonctions sans motif lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires avec une majorité représentant 90% (Quatre-Vingt-Dix Pour Cent) des actions pourvu que l'Associé Gérant-Commandité reçoive compensation sans délai via le paiement d'une indemnité qui représentera la somme de 1 (Un) an de frais de gestion (tels que définis dans le Prospectus) augmentée de la part du montant des intérêts différés (carried interest, tels que définis dans le Prospectus) égale à 10% (Dix Pour Cent) du montant des intérêts différés (carried interest) pour chaque année d'existence de la Société.

Les actionnaires commanditaires ne participent pas à et n'interfèrent pas avec la gestion du Fonds.

**Art. 42. Pouvoirs de l'associé gérant-commandité.** L'Associé Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus permis par la Loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet du Fonds tel que défini à l'article 4, y compris:

(a) conduire l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement du Fonds et de chaque Compartiment;

(b) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider tout investissement dans une société du portefeuille (un «Investissement»);

(c) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou y obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute action que l'Associé Gérant-Commandité estimerait nécessaire ou recommandé à sa seule et absolue discrétion, y compris des décisions en relation avec les titres représentatifs du capital ou les autres titres de propriété émis par ces sociétés du portefeuille;

(d) constituer des filiales en rapport avec les affaires du Fonds et des Compartiments;

(e) à sa seule et absolue discrétion, établir un ou plusieurs limited partnerships ou des véhicules d'investissement similaires (y compris sous forme de société) afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec le Fonds et les Compartiments de manière parallèle et par le biais d'autres véhicules;

(f) engager toutes sortes d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet du Fonds ou du Compartiment, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les actionnaires;

(g) sauf restriction prévue expressément par les présents Statuts, agir seul pour dresser, signer, viser et délivrer au nom et pour le compte du Fonds tous contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet du Fonds et des Compartiments;

(h) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres de paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaires et tous comptes similaires;

(i) employer, engager et révoquer (avec ou sans motif), au nom du Fonds, toute personne, y compris un Affilié d'un actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens au Fonds;

(j) employer, contre paiement des rémunérations et dépenses courantes et habituelles, les services de consultants, courtiers, avocats, comptables et tous autres mandataires du Fonds que l'Associé Gérant-Commandité estimerait nécessaire ou recommandable, et autoriser n importe lequel de ces mandataires à agir pour et au nom du Fonds;

(k) contracter des polices d'assurances au nom du Fonds, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;

(l) payer tous les frais et dépenses du Fonds et de l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus;

(m) conformément aux dispositions prévues dans l'article 4 et le Prospectus décider qu'un Compartiment emprunte de l'argent de manière provisoire en attendant de recevoir des actionnaires du Fonds les apports en capital dans les conditions prévues par le Prospectus;

(n) conformément aux dispositions prévues à l'article 4 et aux limitations prévues dans le Prospectus, décider que le Fonds garantisse des prêts ou autres dettes des sociétés du portefeuille ou fournir à une société du portefeuille un financement intérimaire par prêt;

(o) décider de l'émission d'obligations, de titres de créance, et du rachat d'actions conformément aux Statuts et au Prospectus.

**Art. 43. Actes effectués par l'associé gérant-commandité.** L'Associé Gérant-Commandité, à sa discrétion, peut conclure, dénoncer ou approuver toute modification ou tout changement de tout contrat de prestation de services ou de gestion.

Toute documentation, analyses, données, informations collectées ou produites par l'Associé Gérant-Commandité en relation avec la gestion du Fonds deviennent la propriété de l'Associé Gérant-Commandité.

**Art. 44. Représentation du fonds.** Le Fonds sera valablement engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant-Commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) l'Associé Gérant-Commandité aura délégué pouvoir de signature.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations pour le Fonds ou un Compartiment vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant-Commandité. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée dans le respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'article 26 ci-dessous et avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité. Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires du Compartiment ou de la ou des Classe(s) concernée(s) et avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité.

**Art. 45. Indemnisation.** Sauf cas de fraude, faute lourde et infraction pénale, chaque Compartiment indemniserà l'Associé Gérant-Commandité, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement du Fonds ou du Compartiment et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, mandataires, conseillers, associés, membres, affiliés et employés respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y compris les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte du Fonds ou des actionnaires du Fonds, de leurs devoirs passés ou présents en tant qu'administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds ou de toute autre société dans laquelle le Fonds est actionnaire ou créancier, pour autant que le mandat (a) ait été accepté à la demande du Fonds et (b) ne soit pas assorti d'une indemnisation.

Les droits à indemnisation ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels peut prétendre le bénéficiaire.

**Art. 46. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et toute société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant-Commandité ou tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant-Commandité, a un intérêt dans cette société ou entreprise ou en est l'administrateur, l'associé, le fondé de pouvoir ou l'employé.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir de l'Associé Gérant-Commandité qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds a des relations contractuelles ou d'autres relations d'affaires n'est pas, de ce fait, privé du droit de débattre et de voter ou d'agir à propos de toute question y relative.

**Art. 47. Dépositaire.** Le Fonds conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi SIF.

Les titres, espèces et autres avoirs autorisés du Fonds seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SIF.

Dans le respect des dispositions prévues dans la Loi SIF, il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné.

**Art. 48. Dissolution et Liquidation du fonds - Fusion, Dissolution et Liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions.** Dissolution et liquidation du Fonds: Avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité, le Fonds peut être dissout à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modifications des Statuts telles que prévues à l'article 26, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la Loi.

Dans le cas où les avoirs nets du Fonds tombent en dessous des Deux-Tiers (2/3) du capital minimum souscrit, à savoir actuellement Un Million Deux Cent Cinquante Mille euros (EUR 1.250.000,-), l'Associé Gérant-Commandité sera tenu de soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sans condition de quorum et qui adoptera les résolutions par une simple majorité des Actions présentes à l'assemblée.

Si les avoirs nets du Fonds tombent en dessous du Quart (1/4) du capital minimum souscrit, l'Associé Gérant-Commandité sera tenu de soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibérera sans condition de présence. La dissolution peut être adoptée par les actionnaires détenant un Quart (1/4) des Actions représentées à l'assemblée qui délibérera sans condition de présence. La convocation à ces deux assemblées doit être faite d'une telle façon que l'assemblée générale des actionnaires soit tenue dans les Quarante (40) jours qui suivent le constat où les avoirs nets sont considérés comme inférieur aux Deux-Tiers (2/3) ou au Quart (1/4), selon le cas, du capital souscrit minimum.

En cas de liquidation du Fonds, la liquidation sera entreprise selon des dispositions applicables de la Loi SIF qui indique les étapes à suivre afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des distributions des produits de liquidation. Les sommes et valeurs dues, eu égard aux Actions dont les Actionnaires ne se sont pas présentés au moment de la clôture de la liquidation, seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg au nom des bénéficiaires. Les sommes non réclamées endéans la période prescrite sont supposées être perdues en application des dispositions légales luxembourgeoises. Les produits nets de liquidation de chaque Compartiment seront distribués aux actionnaires commanditaires des Compartiments respectifs proportionnellement à leur investissement respectif.

Fusion, dissolution et liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions:

L'Associé Gérant-Commandité ne peut décider unilatéralement de fusionner, dissoudre et/ou de liquider un Compartiment ou une Classe d'Actions du Fonds et sera tenu de soumettre la question de la dissolution ou de la liquidation à l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné votant avec le quorum et la majorité requis en cas de modifications des Statuts du Fonds, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la Loi.

Après avoir payé toutes les dettes et charges du Fonds ainsi que les frais de liquidation, le revenu net peut être distribué, au choix de l'Actionnaire, en cash ou en nature, équitablement aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenu par eux dans le Compartiment ou la Classe d'Actions concerné.

En cas de dissolution ou de liquidation de d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions émises eu égard à chaque Compartiment de la Société, l'achat, la vente et le rachat d'Actions de ce Compartiment ou de cette Classe d'Actions du Compartiment, en cours de procédure ou postérieurement à cette dissolution ou liquidation, seront suspendus.

**Art. 49. Assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire prévue par la Loi et dans l'article 26 des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la Loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par l'Associé Gérant-Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires du Fonds est convoquée par l'Associé Gérant-Commandité. Elle peut l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social, ou comme précisé dans le Prospectus.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social du Fonds ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de juin à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les questions relatives aux Actionnaires d'un Compartiment sont votées au cours d'une assemblée des Actionnaires convoqués uniquement parmi les Actionnaires de ce Compartiment. Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires diminuant les droits d'un actionnaire d'un Compartiment en particulier et non ceux des Actionnaires d'un autre est sujette à l'égard de chaque Compartiment aux conditions de quorum et de majorité prévus à l'article 26.

Excepté les Actions de la Classe D, chaque Action donne droit à une voix conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou se faire représenter en donnant par le biais d'un mandat écrit pouvoir de représentation à un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de l'Associé Gérant-Commandité.

**Art. 50. Exercice social.** L'exercice social du Fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 51. Réviseur d'entreprises.** Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

**Art. 52. Distributions.** Le droit aux dividendes ou distributions et le droit au remboursement de capital concernant chaque Classe d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital du Fonds deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi SIF.

Toutefois en cas d'émissions d'Actions de la Classe D, ces dernières donneront droit à un dividende privilégié et récupérable de 0,001% de la valeur d'émission de ces Actions qui sera distribué prioritairement et par préférence aux autres Actions des autres Classes.

**Art. 53. Modifications des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée extraordinaire des actionnaires à condition de réunir un quorum de 90% (quatre-vingt dix pourcent) du capital du Fonds et une majorité de 90% (quatre-vingt dix pourcent) des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité.

**Art. 54. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi SIF, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

**Art. 55. Frais de fonds.** Les honoraires et les frais incombant au Fonds seront comme définis dans le Prospectus.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, L'ASSEMBLÉE EST CLÔTURÉE.

*Frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.-.

131317

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LANZ, T. ARAUJO, E. DE JONGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Relation: LAC/2011/38882. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132944/1187.

(110153130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

---

**Newcontainer No.49 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.308.

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le gérant unique a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- L'adresse de Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Gérant Unique, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134519/15.

(110155198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Nord-Cars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil d'administration du 4 juillet 2011 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Erny Schmitz, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Annette Knauf, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Monsieur Justin Dostert, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

*Commissaire aux comptes*

Madame Liliane Theissen, B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1

Huldange, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

NORD-CARS S.A.

Référence de publication: 2011134527/21.

(110155259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Novator Biogas Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.696.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 17 août 2011 entre la société Novator Alternative Energies Limited et la société ARC Holdco Ltd. une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques enregistrée sous le numéro 1628294, que la société Novator Alternative Energies Limited a cédé la totalité de ses parts dans la société soit 40.000 parts sociales à ARC Holdco Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134521/16.

(110155168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Nouvelle All-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 75, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 145.421.

—  
L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Antonio José MENDES PAIS, gérant de sociétés, né le 23 janvier 1975 à Couto do Mosteiro/S.Comba Dao (Portugal), demeurant au 1, rue Abbé François Lascombes, L-1953 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée NOUVELLE ALL-DÉCOR S.à r.l. avec siège social à L-1338 Luxembourg, 26, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 145.421,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 10 avril 2009,

ici représenté par Monsieur Saïd EL GOURARI, en vertu d'une procuration donnée le 6 septembre 2011.

Laquelle procuration après paraphe «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ensuite l'associé unique, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège vers L-1274 Howald, 75, rue des Bruyères et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. EL GOURARI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42077. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134528/33.

(110155208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.700.

## EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 24 juillet 2011 l'associé unique de la société Olympus S.à r.l. a décidé de ne pas renouveler le mandat de RSM Audit Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113.621, en tant que Réviseurs d'Entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

OLYMPUS S.à r.l.

John Troostwyk / Christopher Farley

Référence de publication: 2011134535/16.

(110155345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Ofan Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 129.479.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons dénoncé avec effet au 29 septembre 2011 le siège social ainsi que la convention de domiciliation qui nous liait à la société

OFAN Spf S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.479.

La présente est faite aux fins de dépôt auprès de votre Registre et de publication au Mémorial; Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

AUDITEX Sàrl

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2011134532/17.

(110155155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Ofan Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.479.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai démissionné avec effet au 29 septembre 2011 du poste d'administrateur de la société

OFAN Spf S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.479.

La présente est faite aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

GILLET Etienne.

Référence de publication: 2011134533/14.

(110155245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Ofan Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.479.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons démissionné avec effet au 29 septembre 2011 du poste de commissaire aux comptes de la société

OFAN Spf S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite ou Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.479.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

AUDITEX Sàrl

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2011134534/17.

(110155245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Porta Volta Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.221.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire:

- Monsieur Daniele BODINI, avec adresse au 825 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis-d'Amérique
- Monsieur Franco DANTE, avec adresse au 16 Corso Vinzaglio, 10121 Torino, Italie
- Monsieur Fernando BODINI, avec adresse au 24 via Mantova, 00198 Rome, Italie

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011134561/20.

(110155274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Quellhorst Minderhout S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.574.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2011*

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Quellhorst Minderhout S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011134566/16.

(110155457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**REDCOR Reasegueros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 153.252.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011134571/12.

(110155295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**REGLER Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 144.644.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011134574/11.

(110155298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

---

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 septembre 2011*

1) Le nombre des gérants A a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

2) M. Jean Michel DETOURNAY, administrateur de sociétés, né à Sallanches (France), le 15 juillet 1962, demeurant professionnellement à 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles (Belgique), a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Solvay Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011134582/16.

(110155554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Squirton S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.975.

---

EXTRAIT

Le siège social de la société SQUIRTON S.A., en liquidation volontaire, RCS n° B 81.975 auprès de la société International Corporate Activities S.A., Société Anonyme à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

International Corporate Activities S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011134585/15.

(110155395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**TLV, Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.970.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2011*

Les actionnaires notifient à l'égard des tiers que le siège social de TLV est fixé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 à l'adresse suivante:

44, rue Principale

L-9980 Wilwerdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 30.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011134641/14.

(110155172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Val Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 64.890.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 16 septembre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011135980/14.

(110157210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**Yratien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.632.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YRATIEN S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011135996/12.

(110157206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**Zardonni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 15, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 140.393.

—

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011135997/12.

(110157215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**Bragelone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 78.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE  
20, rue Jean-Pierre Beicht  
L-1226 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011136016/13.

(110157237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**East Western S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 71.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE  
20, rue Jean-Pierre Beicht  
L-1226 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011136028/13.

(110157240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.655.512,08.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.322.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, EDIPRESSE GROPE, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011136036/13.

(110156661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**ProLogis Belgium III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 76.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2011136082/14.

(110157057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**ProLogis Belgium XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011136083/14.

(110157005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**ProLogis Czech Republic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011136084/14.

(110157072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011136085/14.

(110157074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**Airdix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIRDIX S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011136175/11.

(110157512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Airdix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 64.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRDIX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011136176/11.

(110157518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 93.884.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011136179/10.

(110157434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Alicante Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 123.665.

Les comptes annuels de l'exercice 2009 pour la période allant du 01.08.2009 au 31.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011136180/13.

(110157365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

L'an deux mille onze, le huit septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme URBAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 7 septembre 2011. Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société URBAN HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1297 du 30 novembre 2005; dont les statuts avaient été modifiés par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2623 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 et par acte reçu en date du 21 décembre 2010.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à € 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

3. Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000.- (trois millions) représenté par 30.000 (trente mille) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euro) chacune. Le conseil d'administration est,

pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale du 21 décembre 2010 au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

4. En sa réunion du 31 août 2011, le conseil d'administration de ladite société a décidé de réaliser une augmentation de capital à concurrence de € 2.200.000. (deux millions deux cent mille euros) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de € 31.000.-(trente et un mille euros) à € 2.231.000.- (deux millions deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 22.000 (vingt-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune.

5. Le conseil d'administration a admis à la souscription des 22.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune, comme suit:

La société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établie selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de PUPSE TRUST, déclare au Conseil d'Administration sa volonté de souscrire à 6.160 (six mille cent soixante) actions nouvelles à leur valeur nominale.

La société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établie selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de EMUNA TRUST, déclare au Conseil d'Administration sa volonté de souscrire à 440 (quatre cent quarante) actions nouvelles à leur valeur nominale.

La société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établie selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de KOSMO TRUST, déclare au Conseil d'Administration sa volonté de souscrire à 15.400 (quinze mille quatre cent) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des apports en numéraire de € 2.200.000.- (deux millions deux cent mille euros) correspondant à l'émission des vingt-deux mille nouvelles actions de sorte que ladite somme se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital de la société est fixé à € 2.231.000.- (deux millions deux cent trente-un mille euros) représenté par 22.310 (vingt-deux mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de € 3.500.- (trois mille cinq cent euros)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. GARCIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40115. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132966/69.

(110152909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

#### **Alpinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136182/10.

(110158075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Altradius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011136183/12.

(110157485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Arthus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3425 Dudelange, 90, rue Nic Biever.  
R.C.S. Luxembourg B 137.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136196/10.

(110157841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Astonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 97.330.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011136199/10.

(110157582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Athos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATHOS S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011136201/12.

(110158093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136209/10.

(110157971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Am Stadtpark GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 137.125,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 135.207.

Déposé le 29/09/2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

**RECTIFICATIF***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2011 que:

1. Ont été nommés, en tant que gérants B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134250/21.

(110155359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Boden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 139.813.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1808 du 23 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BODEN S.à. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011136228/16.

(110157826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Haget S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 149.115.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2317 du 26 novembre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haget S.à. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011136395/16.

(110157828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---